
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 novembre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général par intérim
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1856

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 novembre 2022 en ajoutant les points 30.009, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1857

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1858

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1859

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022 pour le dépôt du budget 2023 ainsi que le dépôt du PDI 2023-2032 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 1860

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022 pour le dépôt du budget 2023 ainsi que le dépôt du PDI 2023-2032 (volet agglomération)

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 1861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 874 274,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434810;
- 3- d'autoriser une dépense de 964 960,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 513 034,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227231064

CE22 1862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure huit ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, par lesquelles Environnement Routier NRJ inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à réaliser les travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chaque entente-cadre, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409812;

Firme	Entente-cadre pour l'équipement	Montant (taxes incluses)
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 1	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 2	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 3	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 4	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 5	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 6	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 7	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 8	1 247 938,65 \$
Valeur totale des huit ententes-cadres		9 983 509,20 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 349 422,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour payer l'ajustement du prix du bitume;
- 4- d'autoriser une dépense de 998 350,92 \$, taxes incluses, pour prévoir des variations des quantités lors de l'exécution des travaux;
- 5- procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation ainsi que les dépenses contingentes à même les budgets de la Division de la gestion stratégique des actifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227231068

CE22 1863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail et des équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines sur le territoire de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 2 999 956,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322705;
- 3- d'autoriser une dépense de 449 996,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Construction Camara / 6742114 Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227231069

CE22 1864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sidcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 3 « Travaux structure et architecture », dans le cadre du projet de désinfection par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 360 705,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22003-168520-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 218 035,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 983,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sidcan inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227482035

CE22 1865

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19454 :

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4: Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)	342 855,45 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19454 :

Firme	Description	Montant
Cofomo	Lot 1 : Services d'architecture TI en développement de solutions	1 758 703,59 \$
Cofomo	Lot 2 : Services d'analyse de marché	527 359,28 \$
Cofomo	Lot 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	529 542,66 \$
Chapitre TI inc.	Lot 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	164 184,30 \$
ESI Technologies de l'information inc.	Lot 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	323 539,65 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Cofomo;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229384003

CE22 1866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la deuxième prolongation, jusqu'au 31 janvier 2024, du contrat intervenu entre la firme Remorquage Météor inc. pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227472001

CE22 1867

Vu la résolution CA22 28 221 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 4 octobre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à FNX-Innov, le contrat pour effectuer la mise à jour des plans et devis pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu à Sainte-Geneviève et pour la mise à niveau de sa station de pompage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 53 514,29 \$, taxes incluses, selon l'entente-cadre 2021-03;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 864,93 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1220543004

CE22 1868

Vu la résolution CA22 28 222 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 4 octobre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à FNX-Innov, le contrat pour effectuer la mise à jour des plans et devis pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée de la rue du Pont à Sainte-Geneviève et pour la mise à niveau de sa station de pompage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 50 511,85 \$, taxes incluses, selon l'entente cadre 2021-03;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 591,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1220543003

CE22 1869

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la prolongation de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relative à l'octroi d'une subvention de 75 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal;
- 2- de mandater le greffier pour qu'il signifie par lettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'accord de la Ville au prolongement de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1229780001

CE22 1870

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, ayant notamment pour objet des cessions futures à titre gratuit à la Ville, aux fins d'agrandissement du parc du Mont-Royal et des engagements d'aménagements, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage entre la Ville de Montréal, l'Institution Royale pour l'avancement des sciences et la Société québécoise des infrastructures, en autant que cet acte, dans sa forme finale, soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte de servitude joint à l'Annexe I du projet d'entente tripartite, lequel projet d'acte de servitude a été approuvé aux termes de la résolution CG13 0471 du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229652001

CE22 1871

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de renoncer au droit de préemption à l'égard du lot 2 248 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la radiation de l'inscription de l'avis d'assujettissement au droit de préemption publiée le 14 juillet 2020 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 535 524.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9400-9180 Québec inc., un immeuble d'une superficie de 1 360 mètres carrés, situé au 690-700, rue Jarry Ouest, à l'angle de l'avenue Champagnieur et de l'avenue Bloomfield, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 2 248 444 et 2 248 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logements abordables, pour la somme de 4 750 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'Habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 4 700 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition;
- 5- de prévoir à partir de 2024, un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 27 200 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'à une revente à un organisme. Une analyse budgétaire sera faite annuellement pour ajuster à la hausse ou à la baisse les coûts de détention;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228290008

CE22 1872

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2023, le local 400 au troisième étage de l'immeuble situé au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 228,68 mètres carrés, à des fins de bureau, moyennant un loyer total de 52 479,12 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1226025010

CE22 1873

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'une étude visant la mise en place d'un plan lumière pour le centre-ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1228046003

CE22 1874

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 15 154,66 \$ à Quartier Éphémère, centre d'arts visuels pour réaliser une étude de réévaluation des coûts des travaux en lien avec son projet de mise aux normes et de maintien d'actifs du 735 et 745 rue Ottawa, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1228080006

CE22 1875

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 525 000 \$ à Les YMCA du Québec pour la consolidation de la programmation du réseau dans un contexte de transition pour la période 2022-2023 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1228444002

CE22 1876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Demain Montréal S.E.C., le 25 novembre 2021, d'un terrain situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 848 298.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1224435005

CE22 1877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, pour une somme maximale de 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets sur la consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANT
La jeune chambre de commerce de Montréal	150 000 \$
Machinerie des arts	105 000 \$
Polytechnique Montréal	250 000 \$
La Vague	82 000 \$
Centre de l'entrepreneurship technologique de l'ÉTS (Centech)	300 000 \$
Coopérative de solidarité Carbone	150 000 \$
Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal	117 000 \$
Esplanade Montréal	300 000 \$
Campus de la transition écologique	194 000 \$
Écotech Québec	292 000 \$
Vestechpro centre de recherche et d'innovation en habillement	60 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227952004

CE22 1878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 6 378 759 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2023;

Organismes	Projet	Soutien recommandé
PME MTL Centre-Est	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 311 408 \$
PME MTL Centre-Ouest	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 086 559 \$
PME MTL Centre-Ville	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 478 268 \$
PME MTL Est de l'Île	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	726 883 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	929 793 \$
PME MTL Ouest de l'Île	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	845 848 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227016001

CE22 1879

Il est

RÉSOLU :

d'accepter le don, à titre gratuit, d'une sculpture de squelette d'ours polaire de l'artiste Mark Coreth de la part d'Équiterre.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1220348010

CE22 1880

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique qui servira à orienter la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1228020002

CE22 1881

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

RÉSOLU :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- 5- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 6- que le comité exécutif autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1229569004

CE22 1882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM20 0761 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1228542001

CE22 1883

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la désignation de Mme Layla Belmahi à titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de 10 mois, de novembre 2022 à septembre 2023, en remplacement de M. Souleymane Guissé;
- 2- d'approuver la désignation de M. Youssef Benzouine à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de 10 mois, de novembre 2022 à septembre 2023;
- 3- d'approuver la nomination de Mme Catherine Limperis à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de trois ans, de novembre 2022 à novembre 2025;
- 4- de remercier M. Souleymane Guissé pour sa contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1229404005

CE22 1884

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la proposition de règlement hors cour soumise par Salvex inc. pour la somme de 330 000 \$, en capital, intérêts et frais à l'égard de sa réclamation pour les sommes payées injustement par la Ville à la suite de manœuvres dolosives;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tous documents requis;
- 3- d'opérer compensation de la créance de la Ville en faveur de Salvex en conséquence de la résolution CE21 1224 du 7 juillet 2021 pour la somme de 212 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1226684011

CE22 1885

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la proposition de règlement hors cour soumise par Construction Garnier Ltée pour la somme de 300 000 \$ en capital, intérêts et frais à l'égard de la réclamation de la Ville pour les sommes payées par elle injustement à la suite de manœuvres dolosives;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tous documents requis à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1226684012

CE22 1886

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 593 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal afin de permettre au SPVM d'honorer ses obligations contractuelles et légales et de répondre à ses besoins dans le cadre de sa mission pour 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1224974005

CE22 1887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 768,08 \$ relative au déplacement de M. Alain Vaillancourt, membre du comité exécutif responsable de la sécurité publique, dans le cadre de l'enquête publique sur le décès de M. Pierre Lacroix, à Joliette, du 27 au 29 novembre 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1220843010

CE22 1888

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal », à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1227796010

CE22 1889

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 12 jointe au présent dossier décisionnel dans le cadre de la conférence de l'ONU sur la biodiversité COP15, afin d'offrir l'accès au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan et à l'Insectarium, à titre gratuit, à tout visiteur et toute visiteuse, les 10 et 11 décembre 2022 et à tous les Congressistes de la COP15 du 5 au 19 décembre 2022;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 93 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2022) (RCG 22-003), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel dans le cadre de la conférence de l'ONU sur la Biodiversité COP15, afin d'offrir l'accès à la Biosphère, à titre gratuit, à tout visiteur et toute visiteuse les 10 et 11 décembre 2022 et à tous les Congressistes de la COP15 du 5 au 19 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1226744009

CE22 1890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1228309001

CE22 1891

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Noël-Spinelli » le parc connu par l'appellation usuelle « parc de la Marina-d'Escale », situé en bordure du boulevard Saint-Joseph et constitué du lot 1 247 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229026006

CE22 1892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Fondatrices-de-Saint-Léonard » le nouveau parc en cours d'aménagement sur la rue Jarry, à l'est de la rue Joubert, et constitué du lot numéro 1 334 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229026007

CE22 1893

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 22 1018 (PP-030), adoptée le 12 octobre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228986006

CE22 1894

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des résolutions 22 1016 (PP-027) et 22 1017 (PP-028), adoptées le 12 octobre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1228986005

CE22 1895

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-170-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-170-1 autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse » pour un terme de 30 ans, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1227945008

CE22 1896

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Albane Le Nay à titre de directrice - Exploitation et expérience client au Service de l'Espace pour la vie dans l'échelle salariale FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 16 novembre 2022, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1226991003

CE22 1897

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1224124007

CE22 1898

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 3 novembre 2022, relativement à un projet de pétition déposé en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1223599003

CE22 1899

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 24 octobre 2022, relativement à un projet de pétition déposé en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1223599004

Levée de la séance à 9 h 55

70.001

Les résolutions CE22 1856 à CE22 1899 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint de la Ville